

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

SÉANCE DU 3 JUILLET À 20 HEURES 30

L'An Deux Mille Sept, le 3 Juillet 2007

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 3 Juillet 2007 à 20 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Monsieur Marcel COULIOU

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Laure SUDRE, Jean SICARD, Michel FRANQUES, Guy BORIES, Jean-Louis MATHIEU, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Michel ANDRAL, Christian CHAMAYOU, William NION, Félix TORRÈS, Gérard POUJADE, Michel MIENVILLE, Marcel COULIOU, Jean-Marie GARCIA, Jacques LASSERRE, Michel MALATERRE-FOURÈS, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Michel ALBINET

Membres suppléants votants : Messieurs André BAUP, Claude RAMON, Eliane CARLES

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs Jacques HUC, Georges LACOMBE, Nicole CABASSOT, Doris HUCHEDÉ, Patrice MANGIONE

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Pierre FERRIERES, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Geneviève PARMENTIER (Pouvoir à Madame Laure SUDRE), Olivier BRAULT, Louis BARRET, Pierre COSTES, Dominique BILLET (Pouvoir à Madame Christine DEVOISINS), Christian BONZI, Max AMIEL, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Jean-Pierre BOUCLY, Michel TRÉBOSC, Viviane COMBES

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Laurence PUJOL, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Jean CAYRÉ, Jacqueline LAPEYRE, Gisèle DEDIEU, Frédéric ESQUEVIN, Josette BES, Josette BOUIN, Élisabeth BOISARD, Nicole ENGEL, Valérie ROMAIN, Bérengère MAUZY, Bruno CRUSEL, Josian VAYRE, Pierre GUIRAUD, Gérard FABRE, Christian MALGOUYRES, Henri JALBAUD-PUECH, Patrick TRANIER, Jean-Claude RAFFANEL, Elisabeth LARAUD, Gérard SOULOMIAC, Anne-Marie ROSÉ, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Francis CANOVAS, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Christiane SEGURA, Jean-Philippe ROQUES

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 34

Votants (titulaires, suppléants votants, représentés) : 31

N° 2 - 51 / 2007: OPÉRATION DE RACCORDEMENT DES EAUX USÉES DES COMMUNES D'ARTHÈS, LESCURE D'ALBIGEOIS, SAINT-JUÉRY AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE D'ALBI AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE LA TRAVERSÉE DU TARN (TRANCHE 1 - LOT 1 : CANALISATIONS)

Pilote : Assainissement

Autres services concernés : Direction Générale des Services, Marchés publics,
Finances et Budget

Monsieur Jean-Claude De LAPANOUSE, rapporteur,

Par délibération anticipée en date du 27 juin 2006, reçue en préfecture le 3 juillet 2006, les membres du Conseil Communautaire ont adopté le lancement de la tranche 1 de travaux traversée du Tarn dans le cadre de l'opération de raccordement des eaux usées des communes d'Arthès, Lescure d'Albigeois, Saint-Juéry au réseau d'assainissement de la commune d'Albi.

Le marché de travaux a été attribué au groupement de **sociétés SCR GIULIANI/SA ETS BENEZECH**, domiciliées respectivement ZI - rue Antoine Lavoisier - 81000 ALBI, et Site de Ranteil - 81000 ALBI, pour un montant de travaux de 1 205 485.07 € HT soit 1 441 760.14 € TTC lors de la commission d'appel d'offres du 25 septembre 2006 et le marché a été notifié en date du 6 novembre 2006.

Suite aux diverses adaptations du groupement en phase d'exécution, certaines économies ont été réalisées :

- 1 - Suite à la réfection de la RD 70 différente que prévu au Marché (Réfection provisoire en grave émulsion) :
 - économie sur le sciage des tapis enrobés,
 - économie sur la fourniture de la grave ciment,
 - économie sur le revêtement en enrobés
- 2 - Suite à la décharge trouvée près du chantier :
 - économie sur l'évacuation des matériaux,
 - économie sur le transport au-delà de 5 km
- 3 - suite au raccordement des branchements particuliers sur regard et non sur culotte:
 - économie sur la fourniture des culottes de branchement
- 4 - Suite au réemploi partiel des matériaux de remblai :
 - économie sur la fourniture de la grave concassée et de la grave 0/80.

Le montant du marché est décomposé comme suit :

Montant initial des travaux :	1 205 485.07 € H.T
Montant de l'avenant n° 1 :	- 120 745.07 € H.T (soit 10.02 % de diminution)
Montant du marché après avenant n°1 :	1 084 740,00 € H.T

Montant T.V.A

212 609,04 €

Montant du marché T.T.C

1 297 349,04 € TTC

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 26 juin 2007,

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORTEUR,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

☞ **DÉCIDE** de passer l'avenant N° 1 ci-annexé modifiant le marché de travaux attribué au groupement de **sociétés SCR GIULIANI/SA ETS BENEZECH**, domiciliées respectivement ZI - rue Antoine Lavoisier - 81000 ALBI, et Site de Ranteil - 81000 ALBI, pour les montants ci-dessous :

Désignation du marché	Montant initial en € HT	Montant de l'avenant en € HT	Nouveau montant du marché en € HT	Pourcentage de variation
Travaux de canalisations à Lescure dans le cadre du raccordement EU des communes d'Arthès, Lescure, Saint-Juéry à Albi	1 205 485,07	120 745,07	1 084 740,00	- 10.0163 %

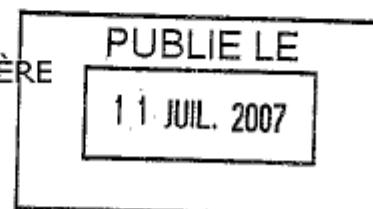
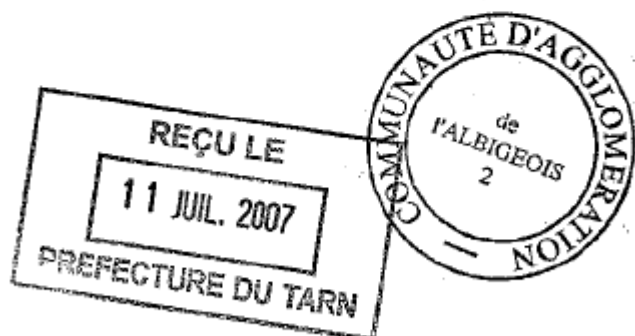
☞ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant ci-annexé.

☞ **DE PRÉLEVER** les dépenses correspondantes sur le budget annexe Assainissement collectif de l'exercice en cours, opération 802.

Pour extrait conforme,
Fait le 3 Juillet 2007,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS

AVENANT N°1 AU MARCHE

Renseignements concernant le marché

Collectivité ou établissement public :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS, représentée par son Président,
agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire,

Service (désignation et adresse) :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS
Parc François Mitterrand
81160 SAINT-JUERY

Titulaire du Marché (désignation et adresse) :

SCR GIULIANI (mandataire)
rue Lavoisier - ZI 81000 ALBI

BENEZECH

Site de Ranteil - 81000 ALBI

Numéro du marché: 06-029

Date de Réception du Marché : 07/11/2006, avec prise d'effet au 08/11/2006

Objet du marché : Raccordement des eaux usées des communes de Lescure,
Arthès et St Juéry au réseau d'assainissement de la ville d'Albi, tranche 1, lot 1 -
Canalisations.

Article 1 – OBJET DU PRESENT AVENANT N° 1

Cet avenant a pour objet d'arrêter l'enveloppe de travaux sur laquelle s'engage le Groupement et par conséquent la rémunération de celui-ci.

Le marché a été établi initialement sur les bases d'une enveloppe financière affectée aux travaux de **1 205 485,07 €** hors taxes.

Le projet établi par le titulaire du marché de lot 1 - Canalisations, adapté suite aux contraintes spécifiques d'exécution, conduit à une enveloppe financière affectée aux travaux de **1 084 740,00 €** hors taxes.

Article 2 – DESCRIPTION DES TRAVAUX

La consistance des travaux n'a pas changé par rapport au Marché. Suite aux diverses adaptations du Groupement en phase d'exécution, certaines économies ont été réalisées :

1. Suite à la réfection de la RD 70 différente que prévu au Marché (réfection provisoire en grave émulsion):
 - Economie sur le sciage des tapis d'enrobés ;
 - Economie sur la fourniture de la grave ciment ;
 - Economie sur le revêtement en enrobés ;
2. Suite à la décharge trouvée près du chantier :
 - Economie sur l'évacuation des matériaux ;
 - économie sur le transport au-delà de 5 km
3. Suite au raccordement des branchements particuliers sur regard et non sur culotte :
 - Economie sur la fourniture des culottes de branchement.
4. Suite au réemploi partiel des matériaux de remblai :
 - Economie sur la fourniture de la grave concassée et de la grave 0/80.

La moins value totale sur le Marché représente donc **120 745,08 €** hors taxes.

Il est à noter également que suite au faible avancement des travaux de l'entreprise BENEZECH, le titulaire du Marché, Entreprise SCR GIULIANI a été obligé de réaliser une partie des travaux initialement prévus pour l'Entreprise BENEZECH. Donc, la répartition du Marché 50% - 50% n'a pas été respectée.

Le tableau récapitulatif est annexé au présent avenant avec la répartition des quantités réalisées par les Entreprises.

Article 3 – Date d’effet de l’avenant

Le présent avenant prend effet à compter de sa date de notification

Article 4 – Clauses diverses

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu’elles ne sont pas contradictoires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Fait à

le :

Pour Le Groupement

Le Président

Philippe BONNECARRERE